

Cette procédure concerne toutes les entités du Groupe Legal & General en France

---

**Principes directeurs de la politique de Legal & General en France en matière de responsabilité sociale, environnementale et entrepreneuriale.**

1. **Engagements vis-à-vis des clients.** La primauté des intérêts des clients est une des valeurs fondamentales du Groupe Legal & General en France. L&G en France s'engage à :
  - Proposer des produits clairs et non trompeurs
  - Apporter aux Clients des conseils reposant sur une analyse de leur situation personnelle
  - Traiter tous les clients de manière non discriminante
  - Effectuer les règlements des prestations dans des délais adaptés
  - Traiter les éventuelles réclamations avec diligence et attention
  
2. **Engagements vis-à-vis de nos actionnaires.** Legal & General en France s'engage à promouvoir au sein de ses entités les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale, environnementale et entrepreneuriale afin de créer de la valeur sur le long terme pour l'actionnaire
  
3. **Engagements vis-à-vis des salariés.** Le Groupe Legal & General en France s'engage à :
  - Adopter des pratiques qui encouragent un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée
  - Accompagner les salariés dans leur évolution de carrière
  - Mettre à leur disposition un environnement de travail adapté à leurs fonctions
  - Avoir une pratique de rémunération et de promotion non discriminante
  
4. **Engagements vis-à-vis de la protection de l'environnement.** Legal & General en France s'engage à mettre en œuvre les mesures permettant de maintenir à un niveau bas l'impact de ses activités sur l'environnement
  
5. **Engagements en matière de responsabilité sociale.** Les sociétés du Groupe Legal & General en France s'engage à :
  - Avoir une politique d'embauche non discriminante
  - Soutenir de grandes causes fédératrices au niveau de la société